

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2309

22 septembre 2008

SOMMAIRE

Agroethanol	110793	Javi International S.A.	110814
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	110792	Jefolbe S.A.	110788
Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.	110824	J.M. Rénovation S.à r.l.	110793
Boz S.A.	110786	Lesom S.C.	110794
Burbank Holdings S.A.	110786	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	110805
Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l.	110786	LUX-CJD	110786
Canterbury Square Holdings S.à r.l.	110816	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.	110794
CI-LUX S.A.	110792	Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germany S.à r.l.	110791
Clic Clac International S.A.	110790	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	110795
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	110793	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	110787
Concept Factory S.A.	110832	Muscle Machine Holding S.A.	110794
Consimex S.à r.l.	110790	Nogentil Immo	110791
Convergenza S.C.A.	110792	Par Trois S.A.	110807
dartalis S.A.	110790	Rambouillet Capital S.A.	110818
Dynamo Investments S.A.	110809	Royale Neuve IV S.à r.l.	110794
Edmund Frette S.à r.l.	110795	Seaview Estates S.A.	110818
Etang Investments S.à r.l.	110805	Sodevibois	110789
Fel Partners SN	110788	Soficam	110789
Fel Partners Wuppertal	110811	Violtje Investering	110789
Gedo S.A.	110795	Vittoria Timber	110790
GI.T.R Fashion Sàrl	110787	Zambon S.A.	110788
Glacier Investment II Holdings	110832	Zen-Beauté	110788
Glamour Sàrl	110787	Zippo Partecipazioni S.à r.l.	110811
Holdina S.A.	110791		
ING REEOF Soparfi C S.à r.l.	110787		
International Power NPA, Sàrl	110807		

Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 10.751.

Extraits des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 13 août 2008

Il résulte du procès-verbal que Monsieur John PERHAM a été nommé président du conseil d'administration.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008115494/819/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Boz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 101.587.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115994/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00871. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LUX-CJD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 7A, rue Nico Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 117.372.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008115900/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01333. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 56, Cité um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 59.383.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2008115686/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00562. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

GI.T.R Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.046.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2008115687/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00560. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008116003/212/12.

(080134708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

ING REEOF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008116014/5770/12.

(080134605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Glamour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 25, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 119.861.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2008115688/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00556. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Zambon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 90.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008115689/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00559. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Zen-Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 124.065.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008115690/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00558. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Jefolbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 139.906.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008115998/5770/12.

(080134405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fel Partners SN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2008

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Daniel FREY de sa fonction de Gérant de la Société.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116025/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Sodevibois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.972.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

SODEVIBOIS, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008116150/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Soficam, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.301.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

SOFICAM, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008116151/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Viooltje Investerings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.153.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

VIOOLTJE INVESTERINGS, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008116153/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Vittoria Timber, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.748.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

VITTORIA TIMBER, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008116154/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Clic Clac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 114.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116109/220/12.

(080134381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

dartalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116101/220/12.

(080134388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Consimex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 57.620.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116050/6203/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08944. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Nogentil Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.120.

Extraits des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 août 2008

Il résulte du procès-verbal que Monsieur * KONC AR, né le 3 septembre 1942 à Zagreb (Croatie), demeurant à Seferova 6, 10000 - Zagreb (Croatie) a été nommé président du conseil d'administration.

Le mandat du président du conseil d'administration expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour extrait conforme

M^e Noémie DEBOUT

Référence de publication: 2008115488/819/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Holdina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 3.971.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 juillet 2008

Démission de Monsieur Patrick Segal en tant qu'administration de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Patrick Segal, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115487/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.063.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés en date du 9 juillet 2008 que:

1/ Monsieur Olivier DUFOND a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Ernest FIORANTE, administrateur de sociétés, demeurant à 200 East Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116147/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 72.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 avril 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Camille PAULUS, consultant, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Monsieur Rémy MENEGUZ, consultant, avec adresse professionnelle au 6-12 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et Monsieur Jean-Pierre LEBURTON, directeur, demeurant 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ont été réélus en tant que membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- DELOITTE S.A., Luxembourg, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été réélu commissaire aux comptes. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115540/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

CI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 125.577.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115934/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10935. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 127.408.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Michael Chidiac, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. David Cunningham, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- M. Richard Shields, avec adresse professionnelle au 4th floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, à Londres W1J6BX, Grande-Bretagne; est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008115486/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Agroethanol, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.475.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 juin 2008

1. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Schintgen Marc, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Wittmann Michal, demeurant professionnellement 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Auditas S.A., ayant son siège social 137, rue de Cents à L-1319 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115517/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008115897/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01323. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 41.214.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 16 min 2008

1. Monsieur Alain RANDON a démissionné de ses mandats d'administrateur-délégué et de vice-président du conseil d'administration et il a été nommé comme président du conseil d'administration.

2. Monsieur Hubert MARCHAND, administrateur de sociétés, né à Macon (France), le 8 mars 1956, demeurant à F-75015 Paris, 27, rue Desnouettes, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Hubert MARCHAN, pré-nommé, a été nommé comme vice-président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115522/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Royale Neuve IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008115465/7241/11.

(080134034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Lesom S.C., Société Civile.

Siège social: L-8055 Bertrange, 13, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg E 3.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008115459/7241/11.

(080133972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.389.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés en date du 9 juillet 2008 que:

- 1/ Monsieur Olivier DUFOND a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- 2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Ernest FIORANTE, administrateur de sociétés, demeurant à 200 East Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008116145/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 juillet 2008

Est nommée réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés et pour la première fois pour fois au 31 décembre 2006, H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116144/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.472.

Depuis le 12 juin 2008, la dénomination de l'associé est la suivante:

- FRETTE HOLDINGS, LLC

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008116143/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 13 mars 2008

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, Christophe MOUTON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et Manuel BORDIGNON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L2146 Luxembourg est également reconduit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2013.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour réquisition et publication*

GEDO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115484/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B.126 646, having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg,

here represented by Maître Laetitia Borucki, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7, 2008.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., is the sole partner of Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1265 of June 26, 2007, the articles of incorporation of which

have been last amended by a deed of the undersigned notary dated June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2659 of November 20, 2007 (the «company»).

Said appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following: That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create Class B parts;
2. Decision to state the rights attached to the Class A parts and Class B parts;
3. Decision to state specific dividend rights and repayment of capital rights for Class A parts and Class B parts;
4. Decision to increase the subscribed share capital of the company by an amount of one million and eight Pounds Sterling (GBP 1,000,008.-) to bring it from its present amount of two hundred million twenty-one thousand three hundred seventy-one Pounds Sterling (GBP 200,021,371.-) to an amount of two hundred and one million twenty-one thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 201,021,379.-) by the creation and the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) new Class B parts having a par value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each, together with total issue premiums of eighteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 18,999,992.-);
5. Subscription for all the fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) new Class B parts by V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares having its registered office at Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies' House) under registration number 03353454 and paying up of these parts by a contribution in kind of two hundred fifty-one (251) ordinary shares of Morgan Stanley Finchley Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation;
6. Amendment of article 6 of the company's Articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital and the above resolutions;
7. Decision to state that the Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and certain conditions;
8. Amendment of article 7 of the company's Articles of incorporation so as to reflect the above resolution.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to create Class B parts.

Second resolution

The sole partner resolves to modify article 6 of the Articles of incorporation to state the rights of the classes of parts as follows:

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall not be entitled to the same rights and obligations in respect of liquidation and more particularly:

On a liquidation of the company, holders of the Class B parts shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the Class A parts or the holders of any other class of shares or stock issued by the company, to receive (i) a repayment of capital on the Class B parts of an amount equal to the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount and (ii) an Ordinary B Dividend of an amount calculated in accordance with the present article.

Subject to the liquidation rights of the holders of the Class B parts, liquidating distributions will be made to holders of the Class A parts in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class. The holders of the Class B parts shall have no further entitlement.

It being understood that if one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts and save that payments of Special Interim Dividends and Ordinary B Dividends to Class B parts cannot be made out of issue premiums.

Third resolution

The sole partner resolves to modify Article 6 of the Articles of incorporation in order to fix specific dividend rights and repayment of capital rights with respect to Class A parts and Class B parts as follows:

Provided that funds are available for distribution, the respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to distributions in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and the following provisions:

Class B parts:

(i) Special Interim Dividends: the board of managers is authorised to proceed, as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of a Special Interim Dividend out of the profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) to the holders of Class B parts in accordance with the following provisions:

- The board of managers may only take the decision to distribute Special Interim Dividends to the holders of Class B parts on the basis of interim accounts drawn up no later than 2 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) exist to make the distribution; and

- The Special Interim Dividends shall be of an amount determined by the board of managers but shall be paid for a period specified by the board of managers, in respect of which accounts drawn up on the basis of interim accounts shall be prepared to confirm the profits of such period available for distribution, if accounts would not otherwise be prepared for such period; and the amount so determined shall, for the purposes of calculating other amounts that may become payable in respect of the Class B parts, be deemed to be comprised of two components: "Component B", which shall represent an amount equal to 2.5% times the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount) at the date of distribution of the Special Interim Dividend (the Special Interim Dividend Date) times $N/365$ (where N is the number of days between from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the Special Interim Dividend Date); and "Component A", which shall be the remainder of the amount so determined;

(ii) Ordinary B Dividends: a non-discretionary Ordinary B Dividend is to be paid to the holders of Class B parts (i) annually the day after the ordinary general meeting approving the annual financial statements of the company and (ii) on the date of any repayment of capital on the Class B parts (the Ordinary B Dividend Date) at a rate of 2.5% of the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends) times $N/365$ (where N is the number of days from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the date of payment of the relevant Ordinary B Dividend).

For the sake of clarity, the amount of the Ordinary B Dividend payable on each Ordinary B Dividend Date once declared shall ipso facto become a debt due from and immediately payable by the company;

(iii) Repayment of capital: repayment of capital on Class B parts shall be an amount equal to the amount paid up on issue date of the parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount. Repayment of capital shall occur after a period of 5 years following the issue date of the parts, or earlier, on a redemption of the Class B parts, at the discretion of the general meeting of the partners or on a liquidation of the company.

Class A parts:

Any outstanding distributable amounts after any dividends or any distribution paid on the Class B parts will be distributed to the holders of the Class A parts in proportion to the number of parts held by each of them.

Fourth resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of one million and eight Pounds Sterling (GBP 1,000,008.-) to bring it from its present amount of two hundred million twenty-one thousand three hundred seventy-one Pounds Sterling (GBP 200,021,371.-) to an amount of two hundred and one million twenty-one thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 201,021,379.-) by the creation and the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) new Class B parts having a par value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each, together with total issue premiums of eighteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 18,999,992.-).

Subscription

V2 Music (Holdings) Limited, prenamed, here represented by Maître Laetitia Borucki, prenamed, by virtue of a proxy given on August 7, 2008, has declared to subscribe for all the fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) new Class B parts and paying up of these parts by a contribution in kind of two hundred fifty-one (251) ordinary shares of Morgan Stanley Finchley Limited, a company having its effective place of management in the United Kingdom, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation, for a total value of twenty million Pounds Sterling (GBP 20,000,000.-).

The value of the contributed shares results from a balance sheet dated August 8, 2008 of the contributed entity duly signed by its director.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued Class B parts, the amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining eighteen million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 18,899,992.-) will be accounted as share premium.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend article 6 of the Articles of incorporation of the company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at two hundred and one million twenty-one thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 201,021,379.-), represented by

- eleven million seven hundred sixty-five thousand nine hundred sixty-three (11,765,963) Class A parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each, entirely subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Class A parts and the Class B parts.

In addition to the corporate capital, parts may be issued with share premium.

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall not be entitled to the same rights and obligations in respect of liquidation and more particularly:

On a liquidation of the company, holders of the Class B parts shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the Class A parts or the holders of any other class of shares or stock issued by the company, to receive (i) a repayment of capital on the Class B parts of an amount equal to the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount and (ii) an Ordinary B Dividend of an amount calculated in accordance with the present article.

Subject to the liquidation rights of the holders of the Class B parts, liquidating distributions will be made to holders of the Class A parts in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class. The holders of the Class B parts shall have no further entitlement.

It being understood that if one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts and save that payments of Special Interim Dividends and Ordinary B Dividends to Class B parts cannot be made out of issue premiums.

Provided that funds are available for distribution, the respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to distributions in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and the following provisions:

Class B parts:

(i) Special Interim Dividends: the board of managers is authorised to proceed, as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of a Special Interim Dividend out of the profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) to the holders of Class B parts in accordance with the following provisions:

- The board of managers may only take the decision to distribute Special Interim Dividends to the holders of Class B parts on the basis of interim accounts drawn up no later than 2 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) exist to make the distribution; and

- The Special Interim Dividends shall be of an amount determined by the board of managers but shall be paid for a period specified by the board of managers, in respect of which accounts drawn up on the basis of interim accounts shall be prepared to confirm the profits of such period available for distribution, if accounts would not otherwise be prepared for such period; and the amount so determined shall, for the purposes of calculating other amounts that may become payable in respect of the Class B parts, be deemed to be comprised of two components: "Component B", which shall represent an amount equal to 2.5% times the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue

Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount) at the date of distribution of the Special Interim Dividend (the Special Interim Dividend Date) times $N/365$ (where N is the number of days between from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the Special Interim Dividend Date); and "Component A", which shall be the remainder of the amount so determined;

(ii) Ordinary B Dividends: a non-discretionary Ordinary B Dividend is to be paid to the holders of Class B parts (i) annually the day after the ordinary general meeting approving the annual financial statements of the company and (ii) on the date of any repayment of capital on the Class B parts (the Ordinary B Dividend Date) at a rate of 2.5% of the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends) times $N/365$ (where N is the number of days from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the date of payment of the relevant Ordinary B Dividend);

For the sake of clarity, the amount of the Ordinary B Dividend payable on each Ordinary B Dividend Date once declared shall ipso facto become a debt due from and immediately payable by the company.

(iii) Repayment of capital: repayment of capital on Class B parts shall be an amount equal to the amount paid up on issue date of the parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount. Repayment of capital shall occur after a period of 5 years following the issue date of the parts, or earlier, on a redemption of the Class B parts, at the discretion of the general meeting of the partners or on a liquidation of the company.

Class A parts:

Any outstanding distributable amounts after any dividends or any distribution paid on the Class B parts will be distributed to the holders of the Class A parts in proportion to the number of parts held by each of them."

Sixth resolution

The sole partner resolves to modify article 7 of the Articles of incorporation in order to state the redemption rights attached to Class B parts and Class A parts as follows:

Class A parts in the company shall not be redeemable. Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts at any time, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the following conditions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed parts shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per part shall be equal to the par value plus the issue premium (the Issue Amount) plus any accrued and unpaid dividends less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed parts are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed parts.

Seventh resolution

The sole partner resolves to amend the last sentence of article 7 of the Articles of incorporation of the company in order to reflect the above resolution, which now reads as follows:

" **Art. 7. (last sentence).** Class A parts in the company shall not be redeemable. Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts at any time, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the following conditions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed parts shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per part shall be equal to the par value plus the issue premium (the Issue Amount) plus any accrued and unpaid dividends less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed parts are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed parts."

Costs

The contribution in kind consisting in at least 65 % of shares of Morgan Stanley Finchley Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, the company refers to article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at € 8,000.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existante et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.646 et ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., est l'associé unique de Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1265 du 26 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2659 du 20 novembre 2007 («la société»).

Laquelle comparante ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de créer des parts sociales de Classe B;
2. Décision de fixer les droits attachés aux parts sociales de Classe A et aux parts sociales de Classe B;
3. Décision de fixer les droits aux dividendes et au remboursement de capital spécifiques aux parts sociales de Classe A et aux parts sociales de Classe B;
4. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de un million huit Livres Sterling (GBP 1.000.008,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent millions vingt et un mille trois cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 200.021.371,-) à un montant de deux cent un millions vingt et mille trois cent soixante dix neuf Livres Sterling (GBP 201.021.379,-) par la création et l'émission de cinquante huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 18.999.992,-);
5. Souscription de toutes les cinquante huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) nouvelles parts sociales de Classe B par V2 Music (Holdings) Limited, une société de capitaux ayant son siège social à Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companies' House) sous le numéro 03353454 et paiement de ces parts par un apport en nature de deux cent cinquante et une (251) actions ordinaires de Morgan Stanley Finchley Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité;
6. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et les résolutions ci-dessus;
7. Décision d'établir que les parts sociales de Classe B seront rachetables sur option du Conseil de gérance ou sur option du (des) détenteur(s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous certaines conditions;
8. Modification de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la précédente résolution.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de Classe B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de fixer les droits attachés à chacune des classes de parts sociales comme suit:

Les détenteurs de classes de parts sociales, selon les cas, ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la liquidation et plus particulièrement:

En cas de liquidation de la société, les détenteurs de parts sociales de Classe B bénéficieront, en priorité sur tout paiement aux détenteurs de parts sociales de Classe A ou de tout détenteur de toute autre classe de parts sociales ou titres émis par la société, à recevoir (i) un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B d'un montant égal à la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés sur l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis et (ii) du Dividende Ordinaire B d'un montant calculé conformément au présent article.

Sous réserve des droits relatifs à la liquidation des détenteurs de parts sociales de Classe B, les distributions au moment de la liquidation seront effectuées aux détenteurs de parts sociales de Classe A selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe. Les détenteurs de parts sociales de Classe B n'auront pas d'autres droits.

Il est entendu que si une classe de parts sociales reçoit une distribution de prime d'émission de cette classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement à l'autre classe de parts sociales le droit de recevoir une distribution de prime d'émission de cette autre classe.

Le capital émis de la société peut être réduit ou augmenté selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra constituer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission ou de la cession de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins-values réalisées ou latentes ou pour d'autres distributions à toute classe de parts sera limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales en question et excepté le fait que la prime d'émission ne pourra pas être utilisée pour les paiements du Dividende Intérimaire Spécial et du Dividende Ordinaire B.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de fixer les droits spécifiques aux dividendes et les droits aux remboursements de capital des parts sociales de Classe A et des parts sociales de Classe B comme suit:

Sous réserve que des fonds soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs de classes de parts sociales, selon les cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et conformément aux dispositions suivantes:

Parts sociales de Classe B:

(i) Dividende Intérimaire Spécial: le Conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un Dividende Intérimaire Spécial sur les profits disponibles pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de primes d'émission de la société) aux détenteurs de parts sociales de Classe B conformément aux dispositions suivantes:

- le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des Dividendes Intérimaires Spéciaux aux détenteurs de parts sociales de Classe B sur la base de comptes intérimaires établis moins de 2 jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître que des profits disponibles suffisants pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de prime d'émission de la société) existent pour effectuer une telle distribution; et

- le Dividende Intérimaire Spécial sera un montant déterminé par le Conseil de gérance mais sera payée pour une période spécifiée par le Conseil de gérance, pour laquelle des comptes établis sur la base de comptes intérimaires seront préparés pour confirmer les profits sur cette période disponible pour la distribution, si des comptes n'ont pas été autrement préparés pour cette période; et le montant ainsi déterminé sera, pour les besoins du calcul des autres montants qui peuvent être payables sur les parts sociales de Classe B, sera considéré comme comprenant deux éléments: l'«Elément B», qui représentera un montant égal à 2,5% du capital total émis à ce jour (où le capital total émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis) à la date de la distribution du Dividende Intérimaire Spécial (la Date du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par N/365 (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende

Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la Date du Dividende Intérimaire Spécial); et l'«Elément A» qui sera le restant des montants ainsi déterminés;

(ii) Dividende Ordinaire B: un Dividende Ordinaire B, non discrétionnaire, est à verser aux détenteurs de parts sociales de Classe B (i) annuellement le jour suivant l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la société et (ii) à la date de tout remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B (la Date du Dividende Ordinaire B) à un taux de 2,5% du montant du capital total émis à ce jour (où le montant du capital émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission payée à l'émission des parts sociales de Classe B moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par N/365 (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la date du paiement du Dividende Ordinaire B en question).

Pour des raisons de clarté, le montant du Dividende Ordinaire B payable à chaque Date du Dividende Ordinaire B, une fois déclaré, constituera ipso facto une dette due et payable immédiatement par la société.

(iii) Remboursement de capital: un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B sera un montant égal au montant payé à la date d'émission des parts sociales (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis. Un remboursement de capital pourra intervenir après une période de 5 ans suivant la date d'émission des parts sociales, ou plus tôt, en cas de rachat des parts sociales de Classe B, à la discrétion de l'assemblée générale des associés, ou en cas de liquidation de la société.

Parts sociales de Classe A:

Tout montant distribuable restant après paiement de tout dividende ou toute distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B sera distribué aux détenteurs de parts sociales de Classe A en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de un million huit Livres Sterling (GBP 1.000.008,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent millions vingt et un mille trois cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 200.021.371,-) à un montant de deux cent un millions vingt et un mille trois cent soixante dix neuf Livres Sterling (GBP 201.021.379,-) par la création et l'émission de cinquante huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 18.999.992,-).

Souscription

V2 Music (Holdings) Limited, prénommée, ici représentée par Maître Laetitia Borucki, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2008, a déclaré souscrire toutes les cinquante huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) nouvelles parts sociales de Classe B et payer ces parts par un apport en nature de deux cent cinquante et une (251) actions ordinaires de Morgan Stanley Finchley Limited, une société ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité pour une valeur totale de vingt millions Livres Sterling (GBP 20.000.000,-).

La valeur des parts sociales apportées résulte d'un bilan de la société daté du 8 août 2008 dont les parts sont apportées, dûment signé par son directeur.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts de Classe B, un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 18.899.992,-) sera comptabilisée comme prime d'émission.

Cinquième résolution

Pour refléter les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux cent un millions vingt et un mille trois cent soixante dix-neuf Livres Sterling (GBP 201.021.379,-) représenté par:

- onze millions sept cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-trois (11.765.963) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinquante huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de Classe A et aux parts de Classe B.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de classes de parts sociales, selon les cas, ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la liquidation et plus particulièrement:

En cas de liquidation de la société, les détenteurs de parts sociales de Classe B bénéficieront, en priorité sur tout paiement aux détenteurs de parts sociales de Classe A ou de tout détenteur de toute autre classe de parts sociales ou titres émis par la société, à recevoir (i) un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B d'un montant égal à la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés sur l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis et (ii) du Dividende Ordinaire B d'un montant calculé conformément au présent article.

Sous réserve des droits relatifs à la liquidation des détenteurs de parts sociales de Classe B, les distributions au moment de la liquidation seront effectuées aux détenteurs de parts sociales de Classe A selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe. Les détenteurs de parts sociales de Classe B n'auront pas d'autres droits.

Il est entendu que si une classe de parts sociales reçoit une distribution de prime d'émission de cette classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement à l'autre classe de parts sociales le droit de recevoir une distribution de prime d'émission de cette autre classe.

Le capital émis de la société peut être réduit ou augmenté selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra constituer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission ou de la cession de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins-values réalisées ou latentes ou pour d'autres distributions à toute classe de parts sera limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales en question et excepté le fait que la prime d'émission ne pourra pas être utilisée pour les paiements du Dividende Intérimaire Spécial et du Dividende Ordinaire B.

Sous réserve que des fonds soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs de classes de parts sociales, selon les cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et conformément aux dispositions suivantes:

Parts sociales de Classe B:

(i) Dividende Intérimaire Spécial: le Conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un Dividende Intérimaire Spécial sur les profits disponibles pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de primes d'émission de la société) aux détenteurs de parts sociales de Classe B conformément aux dispositions suivantes:

- le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des Dividendes Intérimaires Spéciaux aux détenteurs de parts sociales de Classe B sur la base de comptes intérimaires établis moins de 2 jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître que des profits disponibles suffisants pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de prime d'émission de la société) existent pour effectuer une telle distribution; et

- le Dividende Intérimaire Spécial sera un montant déterminé par le Conseil de gérance mais sera payée pour une période spécifiée par le Conseil de gérance, pour laquelle des comptes établis sur la base de comptes intérimaires seront préparés pour confirmer les profits sur cette période disponible pour la distribution, si des comptes n'ont pas été autrement préparés pour cette période; et le montant ainsi déterminé sera, pour les besoins du calcul des autres montants qui peuvent être payables sur les parts sociales de Classe B, sera considéré comme comprenant deux éléments: l'«Elément B», qui représentera un montant égal à 2,5% du capital total émis à ce jour (où le capital total émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis) à la date de la distribution du Dividende Intérimaire Spécial (la Date du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par $N/365$ (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la Date du Dividende Intérimaire Spécial); et l'«Elément A» qui sera le restant des montants ainsi déterminés;

(ii) Dividende Ordinaire B: un Dividende Ordinaire B, non discrétionnaire, est à verser aux détenteurs de parts sociales de Classe B (i) annuellement le jour suivant l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la société et (ii) à la date de tout remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B (la Date du Dividende Ordinaire B) à un taux de 2,5% du montant du capital total émis à ce jour (où le montant du capital émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission payée à l'émission des parts sociales de Classe B moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par $N/365$ (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la date du paiement du Dividende Ordinaire B en question).

Pour des raisons de clarté, le montant du Dividende Ordinaire B payable à chaque Date du Dividende Ordinaire B, une fois déclaré, constituera ipso facto une dette due et payable immédiatement par la société.

(iii) Remboursement de capital: un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B sera un montant égal au montant payé à la date d'émission des parts sociales (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis. Un remboursement de capital pourra intervenir après une période de 5 ans suivant la date d'émission des parts sociales, ou plus tôt, en cas de rachat des parts sociales de Classe B, à la discrétion de l'assemblée générale des associés, ou en cas de liquidation de la société.

Parts sociales de Classe A:

Tout montant distribuable restant après paiement de tout dividende ou toute distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B sera distribué aux détenteurs de parts sociales de Classe A en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société afin d'établir les droits au rachat attaché aux parts sociales de Classe A et des parts sociales de Classe B comme suit:

Les parts sociales de Classe A ne sont pas rachetables. Les parts sociales de Classe B sont rachetables sur option du Conseil de gérance de la société ou sur option du (des) détenteur(s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous les conditions suivantes:

(i) le rachat peut uniquement être effectif par l'utilisation des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) tels que montrés par les comptes sociaux intérimaires à établir à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'il n'y ait une réduction de capital social correspondante;

(iii) le prix de rachat par part sociale sera égal à la valeur nominale et la prime d'émission (le Montant Emis) plus tout dividende accru mais non payé moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis; et

(iv) le Conseil de gérance sera en droit de décider si les parts sociales rachetées doivent être annulées et sera autorisé à utiliser tous les moyens nécessaires dans le but de mettre à jour les statuts de la société suite à l'annulation des parts sociales rachetées.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la résolution qui précède, comme suit:

« **Art. 7. (dernière phrase).** Les parts sociales de Classe A ne sont pas rachetables. Les parts sociales de Classe B sont rachetables sur option du Conseil de gérance de la société ou sur option du (des) détenteur(s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous les conditions suivantes:

(i) le rachat peut uniquement être effectif par l'utilisation des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) tels que montrés par les comptes sociaux intérimaires à établir à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'il n'y ait une réduction de capital social correspondante;

(iii) le prix de rachat par part sociale sera égal à la valeur nominale et la prime d'émission (le Montant Emis) plus tout dividende accru mais non payé moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis; et

(iv) le Conseil de gérance sera en droit de décider si les parts sociales rachetées doivent être annulées et sera autorisé à utiliser tous les moyens nécessaires dans le but de mettre à jour les statuts de la société suite à l'annulation des parts sociales rachetées.»

Coût

L'apport en nature consistant en plus de 65% des actions de Morgan Stanley Finchley Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 8.000 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC / 2008 / 33738. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008115850/212/546.

(080134705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008115463/5770/12.

(080133784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Etang Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.508.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty second August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company INTERAUDIT INTERNATIONAL B.V., with registered office at NL-7241 GM Lochem, 27, Zwiepseweg, (The Netherlands), registered with the Trade Register of Gouda (The Netherlands) under number 06073991, here represented by Mrs. Valerie BERNS, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company "ETANG INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 102508, was incorporated by deed of Maître Leon Thomas known as Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), on August 13, 2004, published in the Memorial C number 1089 of October 28, 2004.

II.- That the capital of the company "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company "ETANG INVESTMENTS S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his mandate.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société INTERAUDIT INTERNATIONAL B.V., avec siège social à NL-7241 GM Lochem, 27, Zwiepseweg, (Pays-Bas), inscrite auprès du Registre de Commerce de Gouda (Pays-Bas), sous le numéro 06073991,

représentée par Madame Valérie BERNS, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102508, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1089 du 28 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société "ETANG INVESTMENTS S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société "ETANG INVESTMENTS S.à r.l.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "ETANG INVESTMENTS S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERNS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008. Relation GRE/2008/3503. - Douze euros 12,- €.

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008115844/231/94.

(080134238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juillet 2008

1. M. Romain WEHLES, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-1930 Luxembourg, 1-2, Place de Metz, M. Marco GOELER, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, et M. Claude PRIM, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J-F Kennedy, ont été reconduits dans leurs mandats d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

2. La société FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 70.910, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAR TROIS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115543/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11054. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

In the year two thousand and eight, on the sixth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "International Power NPA S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 710,504,600 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 86454, incorporated by deed enacted on March 15, 2002, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 915 of June 15, 2002; and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on July 26, 2002, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1476 of October 11, 2002 (the "Company").

The meeting is composed by the sole member, "International Power NPA Holdings", a company incorporated under the law of Ireland and registered with the trade register of Ireland under number 316912, having its registered office at Charter House, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Ireland,

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II.- The agenda of the meeting is the following:

110808

Agenda:

1) To change the currency in which the Company's share capital is expressed from EUR to GBP at an exchange rate of GBP 1 for EUR 1.3615 so that the Company's share capital is fixed at GBP 521,854,278 (five hundred twenty-one million eight hundred fifty-four thousand two hundred seventy-eight pounds).

2) To cancel the nominal value of each share, with effect as of 1 January 2008.

3) To restate article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the currency change, with effect as of 1 January 2008.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the currency in which the Company's share capital is expressed from EUR to GBP at an exchange rate of GBP 1 for EUR 1.3615 (date of rate 31st December 2007), so that the Company's share capital is fixed at GBP 521,854,278 (five hundred twenty-one million eight hundred fifty-four thousand two hundred seventy-eight pounds).

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 1 January 2008.

Second resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of each share, with effect as of 1 January 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 521,854,278 (five hundred twenty-one million eight hundred fifty-four thousand two hundred seventy-eight pounds), represented by 28,420,184 (twenty-eight million four hundred twenty thousand one hundred eighty-four) shares without nominal value.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "International Power NPA S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 710.504.600 inscrite au Luxembourg au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 86.454, constituée par un acte authentique en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 915 du 15 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1476 du 11 octobre 2008 (la "Société").

L'assemblée est constituée de l'associé unique, "International Power Holdings NPA", société de droit d'Irlande et enregistrée auprès du registre de commerce d'Irlande, sous le numéro 316912, ayant son siège social à Charter House, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé de l'EUR au GBP à un taux de change de 1 GBP pour 1,3615 EUR, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à 521.854.278 GBP (cinq cent vingt et un millions huit cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix-huit livres sterling).

2) Supprimer la valeur nominale de chacune des parts sociales, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

3) Modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé de l'euro au livre sterling à un taux de change de 1 GBP pour 1,3615 EUR, (date du taux de change: 31 décembre 2007) de sorte que le capital social de la Société soit fixé à 521.854.278 GBP (cinq cent vingt et un millions huit cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix-huit livres sterling).

L'Associé Unique décide que la conversion de devise sera effective au 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de chacune des parts sociales, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 8. Le capital de la société est fixé à 521.854.278 GBP (cinq cent vingt et un millions huit cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix-huit livres sterling), représenté par 28.420.184 (vingt-huit millions quatre cent vingt mille cent quatre-vingt-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23601. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115789/211/107.

(080134586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Dynamo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.176.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Jesus BRAVO SAEZ, company director, born on February 10, 1949 at Madrid, Spain, residing at 44 Edison Building 20, Westferry Road, London E148 LU, United Kingdom,

here represented by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) "DYNAMO INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116176, was incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 28, 2006, published in the Mémorial C number 1325 of July 8, 2006.

II.- That the capital of the company "DYNAMO INVESTMENTS S.A.", pre-named, presently amounts to five hundred thousand Euro (500,000.- EUR), represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company "DYNAMO INVESTMENTS S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "DYNAMO INVESTMENTS S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over each and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "DYNAMO INVESTMENTS S.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jesus BRAVO SAEZ, administrateur de sociétés, né le 10 février 1949 à Madrid, Espagne, demeurant à 44 Edison Building 20, Westferry Road, Londres E148 LU, Royaume-Uni,

représenté par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Paul MARX, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "DYNAMO INVESTMENTS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116176, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1325 du 8 juillet 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "DYNAMO INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société "DYNAMO INVESTMENTS S.A."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "DYNAMO INVESTMENTS S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les engagements et dettes de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "DYNAMO INVESTMENTS S.A." est achevée et est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008. Relation GRE/2008/3505. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008115842/231/101.

(080134220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fel Partners Wuppertal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.967.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2008

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Daniel FREY de sa fonction de Gérant de la Société.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116026/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Zippo Partecipazioni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.330.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «ZIPPO PARTECIPAZIONI S.r.l.», ayant son siège social à Rome, Via del Nuoto 11, (Italie), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Federico TUCCARI, notaire de résidence à Rome, en date du 4 juillet 2007

inscrite au Registro delle Imprese di Roma sous le numéro 09595861007, REA numéro 1174362.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de SOIXANTE-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 67.056,-) est détenue par la société SITMAR S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 mars 2008 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Modification de la dénomination en ZIPPO PARTECIPAZIONI S.à.r.l.

4. Approbation du rapport du réviseur.

5.- Décision que le capital social sera fixé à SOIXANTE-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 67.056,-), et divisé en CENT (100) parts sociales de SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTS (EUR 670,56) chacune.

6.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

7.- Nomination d'un gérant de la société devenue luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Francesco MARINO, notaire de résidence à Rome, en date du 20 septembre 2007, que le siège de la société «ZIPPO PARTECIPAZIONI S. r.l.» est transféré de Rome, Via del Nuoto 11, (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 mars 2008, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ZIPPO PARTECIPAZIONI S.r.l.), en «ZIPPO PARTECIPAZIONI S. à r. l.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur ALTER AUDIT S. à r.l., L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, daté du 14 juillet 2008.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs ne corresponde pas au capital d'EUR 67.056.

Le capital d'EUR 67.056, sera divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 670,56 chacune.

A la demande du Gérant Unique, ce rapport peut uniquement être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que le capital social est fixé à SOIXANTE-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 67.056,-) représenté par CENT (100) parts sociales de SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTS (EUR 670,56) chacune, toutes détenues par la société SITMAR S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège. Objet, Durée

Art. 1^{er} . Le nom de la société est «ZIPPO PARTECIPAZIONI S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est établie pour une durée prenant fin le 31 décembre 2050.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 67.056,-). Il est représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTS (EUR 670,56) chacune qui sont détenues par la société SITMAR S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seul et unique gérant de la société ZIPPO PARTECIPAZIONI S. à r.l., prédésignée, devenue luxembourgeoise, Monsieur Anacleto PROIETTI, demeurant à I-Roma Via del Levii n. 29.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Neuvième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} avril 2008 se clôturera à la date du 31 décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI - SCHIERES - K. ROTI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, LAC/2008/31275. — Reçu à 0,50%: quatre-vingt-trois euros soixante-seize cents (EUR 83,76).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le treize août de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115841/242/160.

(080134471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Javi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

L'an deux mille huit le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JAVI INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28061, constituée suivant acte reçu le 5 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 198 de 1988.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur: Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quatre-vingt mille (80.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 100.400.436,46 pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000,- à EUR 100.600.436,46, par l'émission de 2.684.987 actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription et libération des 2.684.987 actions nouvelles de la société par apport en nature de la totalité des actions de la société Continental Euro S. à r.l., apport en nature d'un montant total de EUR 100.400.436,46, attribué au capital social pour EUR 100.400.414,87 et en soulte au profit de l'apporteur à concurrence de EUR 21,59.

3.- Modification de l'article 5 des statuts pour tenir compte de l'augmentation de capital.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.400.436,46 pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000,- à EUR 100.600.436,46, par l'émission de 2.684.987 actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.684.987 actions nouvelles: LIEB S.A.

Intervention - Souscription - Libération

LIEB S.A., représentée par Monsieur Pierre Mestdagh en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes, déclare souscrire aux 2.684.987 actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature de 119.738 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, de Continental Euro S. à r.l. avec siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, R.C.S. Luxembourg B 85.509, représentant 100% de l'intégralité de son capital social actuel.

Ledit apport est évalué à EUR 100.400.436,46 et sera affecté à l'augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.400.414,87, et au versement d'une soulte au profit de l'apporteur à concurrence de EUR 21,59.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 18 juillet 2008 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Jean-Bernard Zeimet, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent millions six cent mille quatre cent trente-six Euros et quarante-six Cents (EUR 100.600.436,46) représenté par 2.764.987 (deux millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept) actions rachetables selon la disposition de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les actions sont sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT; P. MESTDAGH; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation LAC/2008/30985. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115787/211/79.

(080134560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

In the year two thousand eight, on the twenty-second of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "CANTERBURY SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 78.735, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated May 17, 2001, n° 362. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 17, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 18, 2007, n° 1490.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the twenty four million eight hundred and ninety seven thousand three hundred and forty-one (24,897,341) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of August of each year and terminate on the thirty first of July of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on August 1 of each year and ends on July 31 of the following year."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of August of each year and terminate on the thirty first of July of the following year.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on August 1 of each year and ends on July 31 of the following year."

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on December 1, 2007, shall end on July 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.15 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing

person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CANTERBURY SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg no B 78.735, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 17 mai 2001, no 362. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 18 juillet 2007, n° 1490.

La séance est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les vingt quatre millions huit cent quatre vingt dix sept mille trois cent quarante et une (24.897.341) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier l'exercice social pour le faire courir du 1^{er} août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante.

2.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante."

2.- Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale pour la faire débiter le 1^{er} août de chaque année et se terminer le 31 juillet de l'année suivante.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante."

Troisième résolution

Pour l'exercice courant, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 1^{er} décembre 2007, se terminera le 31 juillet 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY; S. SILVESTRO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation LAC/2008/30988. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115788/211/104.

(080134566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.237.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juillet 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Président.

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116141/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 141.314.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, on behalf of a proxy given on August 19, 2008.

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, on behalf of a proxy given on August 19, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above named capacities, have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SEAVIEW ESTATES S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- divided into 15,500 shares of EUR 2,- each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 1,000,000.- by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 2,- each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of video conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broad casted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on third Monday of May at 11am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31.12.2008
2. The first annual general meeting shall be held in 2009

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A.	7,750 shares
2) VALON S.A.	7,750 shares
Total	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand (2,000.-) euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L -1145, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 août 2008

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 août 2008

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, en les qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SEAVIEW ESTATES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- divisé en 15.500 actions de EUR 2.- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000.- par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 2.- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mai à 11,00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31/12/2008

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.VALON S.A.	7.750 actions
2.LANNAGE S.A.	<u>7.750 actions</u>
Total:	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées/libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, l'édit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 août 2008, LAC/2008/35387. — Reçu cent cinquante-cinq euros. Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115835/5770/331.

(080134342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under number B 127.042, represented herein by Mr Stefan Koch, manager, with professional address at 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on August 7th, 2008.

The said proxy, after having been initialed and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a company which she declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ARDEA TG 14 (LUX) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a

single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

The Company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., prenamed, twelve thousand five hundred shares	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

General meeting of partners

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering himself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at four (4);
- (ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

(a) Stefan Koch, Manager, born in Berlin (Germany) on 15th October 1978, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

(b) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

(c) Mr Iain Macleod, Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 8th August 1955, whose business address is 59, Cité Millewee, L-8064, Bertrange (Luxembourg);

(d) Mr Michael James Heal, Manager, born in Taunton (United Kingdom), on 14th December 1980, whose business address is 52, Conduit Street, WIS 2YZ London, United Kingdom;

- (iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II L-2340, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.042, ici dûment représentée par M. Stefan Koch, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 07 août 2008.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARDEA TG 14 (LUX) S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si l'édit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature (s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision sus visée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription-Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., susmentionnée, douze mille cinq cents parts sociales	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (eur 1.700,-).

Assemblée générale des associés

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:

(a) M. Stefan Koch, directeur, né à Berlin (Allemagne), le 15 octobre 1978, dont l'adresse professionnelle est située au 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

(b) M. Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchèque) le 25 novembre 1972, dont l'adresse professionnelle est située au 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

(c) M. Iain Macleod, directeur, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 8 août 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 59, Cité Millewee, L-8064, Bertrange (Luxembourg);

(d) M. Michael James Heal, directeur, né à Taunton (Royaume-Uni), le 14 décembre 1980, dont l'adresse professionnelle est située au 52, Conduit Street, Londres W1S 2YZ, Royaume-Uni;

(iii) le siège social de la société est fixé au 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, l'édit comparant a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: S. Koch, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 13 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/10794. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008115445/219/425.

(080133925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Glacier Investment II Holdings, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.639.

En date du 1^{er} mai 2006, l'associé unique de la Société a transféré son siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

au

5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Glacier Investment II Holdings

Signature

Référence de publication: 2008116140/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Concept Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 50.097.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116033/5915/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09244. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.